

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article264>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philosophie
Académie de Normandie

Françoise Héritier : "Le droit à l'enfant n'existe pas"

- Publications et formation - Articles divers -

Date de mise en ligne : samedi 23 mai 2015

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

Par Claire Chartier et Vincent Olivier, publié le 25/02/2010 dans l'Express.

Elève de Claude Lévi-Strauss, l'anthropologue féministe garde un oeil affûté sur les questions posées par les nouvelles formes de procréation. Elle éclaire, sans juger, des débats dont on commence à peine à mesurer les enjeux.



Françoise Héritier - Anthropologue Photographiée chez elle - 17 Février 2010 - Paris.

Votre dernier ouvrage s'adresse aux collégiens et aux lycéens. Les stéréotypes sur le masculin et le féminin sont-ils encore à ce point marqués chez les jeunes ?

Nous sommes toujours pris dans des constructions mentales archaïques : on demande à l'homme de rapporter son salaire et non plus du gibier, mais c'est la même chose ! En outre, éduquer à la maison ne suffit pas. Vous aurez beau élever votre enfant dans une volonté absolue d'égalité des sexes, dès qu'il sortira de chez lui, il sera confronté à une vision totalement différente à l'école et auprès de ses copains. Contre cela, l'action ne peut être que collective. Ce qui implique que l'égalité des sexes devienne enfin une question politique. Mais regardez nos dirigeants : pas un seul ne considère ce thème comme central pour l'humanité.

Certaines féministes, comme [Elisabeth Badinter dans son dernier essai](#), dénoncent avec virulence un retour en arrière. Qu'en pensez-vous ?

Même si les jeunes filles occidentales d'aujourd'hui semblent moins sensibles à l'égalité des sexes que leurs aînées, la tendance lourde est au progrès. En revanche, nous achoppons toujours sur le partage des tâches domestiques. Il faudrait instaurer des congés de paternité et de maternité alternés : un an pour chacun des parents, avec des droits reconnus pour la retraite. Cela donnerait une valeur au travail domestique aux yeux des hommes, qui ne se sentiraient plus déclassés en l'accomplissant.

L'anthropologue que vous êtes "croit-elle" à l'instinct maternel ?

Si vous entendez par là l'instinct qui pousse une chatte à lécher ses petits et à les presser vers ses tétines, alors non, l'instinct n'existe pas dans le genre humain. Le corps parle par le jeu des hormones, bien entendu, mais il ne dicte pas sa loi. De façon plus générale, il ne suffit pas d'avoir un enfant ni d'être une femme pour être mère ; la maternité se construit affectivement, intellectuellement, cognitivement. D'ailleurs, nous ne sommes pas soumis à des périodes de rut : le désir intervient, l'amour aussi. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas une forme d'amour entre les animaux, mais lui est régi sexuellement par une périodicité.

L'esprit humain a toujours fonctionné de la même manière, depuis les origines et dans toutes les sociétés, dites-vous. Parmi les invariants auquel il est confronté - ces "butoirs de la pensée", comme vous les nommez - on trouve, en premier lieu, la différence anatomique entre l'homme et la femme. C'est de cette différence que serait née la domination masculine. Expliquez-nous.

Tout s'enracine dans ce phénomène paradoxal et étonnant : les femmes fabriquent des filles, corps semblables à elles-mêmes, mais aussi des garçons, des corps différents. Dès lors, la question se pose : à quoi servent les hommes ? D'autant que, je vous le rappelle, les spermatozoïdes n'ont été découverts qu'à la fin du XIXe siècle. A cette interrogation primordiale, qui remonte au paléolithique, il y a environ 500 000 ans, la même réponse a été donnée dans presque toutes les sociétés : les enfants viennent des hommes, que le processus s'effectue directement comme dans la théorie d'Aristote -d'où la formule des pères : "Cet enfant vient de mon sang" -ou indirectement, avec un sperme qui "arrose" des graines dans le ventre des femmes. La première idée est présente aujourd'hui encore : on dit que "papa a mis sa petite graine dans le ventre de maman". Sur le plan symbolique, c'est ainsi toujours l'homme qui fait l'enfant...

Mais toutes les valeurs positives ne sont pas masculines...

Si ! Plus précisément, elles sont systématiquement associées au masculin - la chaleur renvoie aux hommes, la froideur, aux femmes. Et cela reste vrai même lorsque les valeurs changent, d'une société à l'autre. En Asie, la passivité, valorisée, est masculine - c'est la maîtrise de l'éjaculation. En Occident, c'est l'activité, maîtrise sur les choses, qui est valorisée. Mais l'attribution sexuée des valeurs positives et négatives, elle, ne change pas.

N'y a-t-il tout de même pas eu, dans l'histoire de l'humanité, des sociétés matriarcales ?

Jamais. Les femmes n'ont jamais eu, en même temps, le pouvoir politique, économique, culturel et religieux. Les religions révélées ont même rendu une telle société encore plus improbable, avec le péché originel et l'obligation d'attitudes dites "féminines", comme la maternité, la modestie et l'absence d'ambition personnelle. En revanche, il existe toujours des sociétés matrilineaires, dans lesquelles la filiation passe exclusivement par les femmes- contrairement à nos sociétés, où la filiation passe par les deux parents.

Parlons de la filiation, justement. L'essor des techniques de procréation médicalement assistée bouleverse le cadre classique de la famille en créant des combinaisons inédites. Entre filiation, engendrement, procréation, parenté, parentalité, comment s'y retrouver ?

Il y a, d'un côté, le biologique -la procréation, c'est l'engendrement par le père et l'enfantement par la mère- et, de l'autre, la filiation. Cette dernière est toujours exprimée par un acte, quel qu'il soit : à Rome, le père soulevait son enfant dans ses bras. Dans le Béarn, au Moyen Age, l'homme se mettait "en couvade" et recevait les visiteurs comme s'il avait lui-même accouché. La filiation est essentiellement un acte social, qui n'a rien à voir avec le biologique.

La banalisation des tests de paternité remet aujourd'hui le "biologique" au premier plan en bousculant, là encore, la filiation. Que pensez-vous de cette évolution ?

En France, la filiation repose sur quatre piliers : la légitimité (un homme et une femme font un enfant, qu'ils déclarent tous les deux à l'état civil), la volonté (un homme reconnaît l'enfant d'un autre comme le sien) et la possession d'état (l'entourage perçoit l'enfant comme celui du couple). En 1982, avant l'existence des tests ADN, la loi a ajouté le quatrième critère, celui de la vérité biologique. Malheureusement, ce dernier critère est opposable aux trois autres. Il fallait qu'un homme puisse récuser sa paternité, s'il faisait la preuve qu'il ne pouvait avoir conçu cet enfant s'il était à

l'autre bout du monde ou en prison, par exemple.

Existe-t-il une "vérité génétique" ?

Non, je pense même qu'une telle approche peut détruire le principe de la filiation. Sur le fond, ces tests traduisent un renversement complet de ce qui était, jusque-là, une norme universelle et juridique, héritée du droit romain : "Mater certa semper est, pater incertus semper" (La mère, toujours sûre, le père, toujours incertain). Aujourd'hui, on voudrait un père toujours "certain" grâce à l'ADN, alors que la maternité, elle, dissocie : une femme donne l'ovule, une autre porte le fœtus et en accouche, et une l'élève. Je ne suis pas sûre que l'on mesure l'importance de cette révolution conceptuelle.

La justice statuera prochainement en appel sur le cas de Julien Charnolé, un homme qui souhaite obtenir la garde de sa fille alors que la mère a accouché sous X et à son insu. L'enfant, elle, vit dans une famille d'accueil depuis plus de trois ans. Que faire face à une telle demande ?

Je comprends la douleur de cet homme, qui a le sentiment d'avoir été trompé et lésé dans son statut de père. Il n'en demeure pas moins que son droit d'adulte ne peut pas outrepasser le droit de l'enfant. En l'occurrence, l'enfant a le droit de ne pas être séparé de ceux qui l'ont élevé. Trop souvent, les désirs des adultes passent avant l'intérêt de l'enfant.

Les lois de bioéthique vont être révisées au printemps. Certains réclament déjà la légalisation des mères porteuses, de la gestation pour autrui (GPA). Oublient-ils l'intérêt de l'enfant ?

La question posée par la stérilité est vieille comme le monde. Toutes les sociétés ont proposé des réponses. En Océanie, par exemple, il n'est pas rare qu'un enfant, voire deux, soient donnés à d'autres familles. Dans les ethnies polygames, un enfant peut être confié à une coépouse stérile. En pratique, la gestation pour autrui n'est rien d'autre qu'une commodité économique et sociale ; une possibilité offerte à une femme de payer une autre femme pour faire ce que son propre corps ne peut pas. Je ne suis pas opposée à la GPA pour des raisons éthiques, mais ne faisons pas passer des motivations financières pour une affaire de solidarité féminine ou humaniste !

Mais il arrive qu'il n'y ait pas d'argent en jeu ?

Montrez-moi des cas de GPA totalement désintéressés ! Je ne nie pas que certaines femmes puissent trouver du bonheur à exécuter un acte altruiste. Il reste cependant des questions à régler : peut-on se débarrasser si facilement de l'attachement éventuel au bébé que l'on porte ? Que répondre aux demandes de droit de visite des mères biologiques ? que va dire la mère porteuse à ses propres enfants désirés : qu'il est dans le corps de maman mais pas l'enfant de papa et maman ? Ce n'est pas si simple. On confond trop souvent le "droit de" et le "droit à". Je sais bien que notre société ne tolère pas la frustration, mais ce droit à l'enfant n'existe pas, puisqu'en l'espèce l'enfant n'advient pas automatiquement ! Que l'humanité ait toujours cherché à dépasser ses limites est une bonne constante. Encore faut-il qu'elle le fasse dans l'intérêt de tous, et pas seulement de quelques-uns.

Quelle est la solution : légaliser, encadrer, interdire ?

A supposer qu'il faille légiférer sur cette pratique -ce dont je ne suis pas convaincue- il faudrait commencer par rappeler que la filiation revient aux parents "de volonté", et non à la donneuse d'ovocytes et/ou à la prêteuse d'utérus et au donneur de sperme. Mais il ne devrait pas être possible à ces parents de volonté de récuser la filiation, au motif que l'enfant ne correspondrait pas à leurs attentes -s'il est, par exemple, infirme ou déficient- en le laissant à la gestatrice.

Si la dualité masculin-féminin est à ce point fondatrice de notre système de pensée, l'adoption par deux parents du

même sexe est-elle souhaitable ?

Mais les notions de masculin et de féminin sont des idées, des créations conceptuelles qui vont bien au-delà de la simple réalité physiologique ! Trop souvent, on confond le genre et le sexe. Certains disent d'une fille portée sur le sport qu'elle est un "garçon manqué". Ou à un garçon en larmes : "Tu es une femmelette." Dans un couple hétérosexuel, pourquoi ne serait-ce pas la femme qui aurait le comportement, la manière d'être du masculin, et le mari, plutôt la stature du féminin ? Avec la vie commune, des ajustements réciproques s'effectuent au fil du temps. Aussi, une fois la "barrière mentale" levée, je ne vois pas ce qui empêcherait un couple homosexuel d'avoir les mêmes droits et les mêmes capacités d'élever un enfant.

Qu'entendez-vous par "barrière mentale" ?

Tout changement social implique, avant même un changement de comportement, une évolution des mentalités. Cela s'opère en général de la façon suivante : dans un premier temps, des précurseurs lancent des idées mal acceptées tant qu'elles restent à contre-courant de la doxa, l'idée dominante. Puis, peu à peu, ces idées impossibles deviennent pensables. Au lieu de se dire : "Ah, non, ce n'est pas naturel !" on se dit : "Et pourquoi pas ?" Dès lors, un grand pas est franchi, et, progressivement, survient le moment où les choses deviennent émotionnellement concevables : l'interaction entre individuel et collectif prend sens.

Vous songez au PACS ?

Au Pacs, à la contraception, au droit à l'avortement... En France, pour l'homoparentalité, les choses ont commencé à bouger dans les années 1990, mais le grand public a évolué il y a cinq ou six ans à peine. Je pense souvent à ma mère qui, adulte, ne concevait pas que l'on puisse avoir des rapports sexuels avant le mariage. A sa mort, plusieurs de ses petits-enfants vivaient en couple sans être mariés, et cela ne la choquait plus du tout !

Nous vivons une période d'intense progrès technologique. Prenons-nous encore le temps de penser ?

Nous sommes comme des nains sur les épaules des géants qui nous ont précédés : nous vivons dans l'immédiateté, dans la technique, en oubliant ce qui a donné du sens par le passé à nos existences collectives. Je suis très inquiète, par exemple, de l'affaiblissement de l'enseignement de l'histoire, de la géographie ou des sciences économiques et sociales. On n'apprend plus aux élèves à exercer leur esprit critique, juste à emmagasiner des savoirs qui leur serviront dans la vie professionnelle. Ce sont pourtant ces savoirs de fond qui nous permettent de penser.

Vous avez été la disciple de Claude Lévi-Strauss. Quel héritage vous a-t-il transmis ?

Je me reconnais dans la démarche qui était la sienne et qui consiste à trouver de l'ordre sous le désordre, à montrer qu'il faut des différences pour pouvoir atteindre l'universel. L'universel n'est pas l'uniformité. Si c'était le cas, nous serions des termites et non des êtres de pensée.

Françoise Héritier

1933 Naissance, le 15 novembre.

1957 Première mission d'étude en Haute-Volta.

1982 Professeur au Collège de France (jusqu'en 1998).

1989 Présidente du Conseil national du sida (jusqu'en 1994).

1994 Publication de *De l'inceste* (Odile Jacob).

1998 Membre du Comité national consultatif d'éthique.

2010 Publication de La Différence des sexes, Bayard/Les Petites Conférences.